

Monographie de St-Gingolph-Valais.

Par Ed. Derivaz, secrétaire communal.

Le village de St-Gingolph (autrefois St-Gingous) est séparé par la Morge en deux parties presque égales, l'une située sur territoire valaisan, l'autre sur territoire français. La commune de St-Gingolph-Valais compte 661 habitants, tandis qu'elle n'avait que 500 âmes, il y a 50 ans, et 344 seulement, en 1791, comme on le verra plus loin.

Le château a été restauré en 1500. De vastes corridors, avec escaliers en molasse, conduisent aux salles d'école et à la salle communale, qu'on appelle salle de Billard, destination qu'elle avait eue du temps des gouverneurs. Le château a appartenu aux ducs de Savoie, et est devenu par la suite la propriété de la famille de Riedmatten. Dans son voisinage, le château avait une chapelle qui existe encore. Près de celle-ci, on remarque les vestiges d'une porte monumentale faisant partie de l'enceinte fortifiée.

La seigneurie de St-Gingolph fut cédée, en 1309 très probablement, au couvent abbatial d'Abondance, par Amédée V, comte de Savoie, représenté par Pierre de Villens, juge en Genevois et Chablais, selon titre faisant partie des archives de la famille de Rivaz, aujourd'hui déposées aux archives cantonales du Valais. Ce titre est sans date, et n'est probablement qu'une copie, mais celle-ci est ancienne, et rien ne la rend suspecte. Aux termes de cet acte, „*religiosi habent merum et mixtum imperium et omnimodam jurisdictionem in villa et territorio de Sancto Gingolpho, a pincta d'Eydiex usque ad Laucon . . . et maxime capiendi et arrestandi et puniendi deliquentes etiam iisdem ultimum supplicium infligendo, etc.*“

Au moment de la conquête du gouvernement de Monthey par les Hauts-Valaisans sur la maison de Savoie, en 1536, l'abbaye d'Abondance possédait encore cette seigneurie, avec des droits plus étendus que ceux énoncés en ce titre, puisqu'ils comprenaient la taillabilité personnelle, dont l'affranchissement toutefois eut lieu en 1436. Nonobstant la conquête, l'abbaye d'Abondance conserva la seigneurie de St-Gingolph jusqu'en 1563, où l'abbé Claude de Blonay la concéda à noble Jacques Dunand de Grilly, qui en

fut investi par l'Etat du Valais, par patentes de 1564 ou 1565. Par le traité même de Thonon, du 14 mars 1569, par lequel le Valais restitua la portion la plus considérable de la conquête au duc Emmanuel-Philibert, soit le territoire compris entre la Dranse et la Morge, qui traverse le village de St-Gingolph, il fut stipulé que les aliénations faites par l'abbé de Blonay devaient subsister. Cependant, postérieurement, le chapitre de cette abbaye réclama contre la concession de cette seigneurie, faite sans les formalités requises pour l'aliénation des biens ecclésiastiques. Cette réclamation fut admise par les Etats du duc de Savoie, et l'abbaye rentra en possession de la partie de cette seigneurie qui est sur la rive gauche de la Morge, rière la Savoie.

Elle eut un sort différent en Valais, et cette république maintint messieurs de Grilly dans la possession de la partie de ladite seigneurie située sur la rive droite, rière le Valais.

Messieurs de Grilly l'hypothéquèrent, en tout ou en partie, à noble Claude Tornery. Cette dernière famille, originaire de Vevey, dont ils étaient bourgeois, passa à St-Gingolph au commencement du XV^e siècle. Les deux fils, Jean-Jacques et Charles-Antoine, firent reconnaître ce fief en leur faveur, en 1623.

La famille de Riedmatten de Sion, acquit de Messieurs Dunand de Grilly cette seigneurie, en 1648. Les Tornery étaient coseigneurs à titre de gagistes soit hypothécaires, depuis 1619. Ce fut Jacques de Riedmatten, frère d'Adrien III, évêque de Sion, lequel avait été capitaine en France et avait épousé une Lambien, qui l'acheta pour le prix de 4000 écus bonne monnaie. Jacques la laissa à son fils Jacques-Maurice, banneret du dixain de Sion, qui avait épousé Judith de Monthey (de Montheys?), lequel mourut en 1715. Celui-ci la laissa à son fils Pierre-Joseph; Pierre-Joseph à Emmanuel, qui mourut bourgeois-mestre de Sion, en mai 1791. Et celui-ci à Pierre-Joseph de Riedmatten, officier au régiment des gardes-suissees, breveté lieutenant-colonel au service de S. M. T. C., depuis lors président du tribunal du canton

du Valais, à qui la révolution franco-helvétique de 1798 a fait perdre cette seigneurie¹⁾.

Le couvent d'Abondance avait à St-Gingolph un métrol; les seigneurs laïcs un châtelain. Lors de la sécularisation de l'abbaye d'Abondance, vers 1760, la partie savoyarde fut réunie au domaine de la sacrée Religion, soit l'ordre militaire et religieux des SS. Maurice et Lazare.

Les archives de la famille Derivaz, déposées à la Bibliothèque cantonale, possèdent le dossier d'une assez curieuse procédure criminelle instruite, en mai 1749, contre trois étrangers coupables de vol nocturne, avec effraction, à l'auberge de la Croix-blanche de St-Gingoux. Les malfaiteurs furent condamnés au gibet et exécutés.

D'après un „état détaillé des personnes natives et habitantes de St-Gingoux *rière Savoie*, avec l'indication des absents, dressé par M. Vailly, curé du dit lieu, en suite d'une lettre de son Evêque du 28 juin 1783, auquel le Roi l'avait demandé pour tout son diocèse *rière Savoie*“, il y avait à cette époque 91 feux soit ménages, composés de 450 personnes présentes et 20 absentes, dont 241 du sexe masculin et 229 du sexe féminin. Cet état, très bien dressé, donne, pour chaque ménage, les noms et prénoms, l'âge, le sexe et la qualité des personnes qui le composent. Une circulaire de l'Evêque de Genève (*sic*), datée d'Annecy, le 28 juin 1783, et signée † J. P. Evêque de Genève, adressée à tous les curés du diocèse, leur donne des instructions uniformes au sujet du dressement d'un état semblable dans toutes les paroisses du diocèse.

Un autre „état de la population de St-Gingoux *rière Valais*“ fut dressé le 22 août 1791; mais cet état, sans signature ni nom d'auteur, n'existe qu'à l'état de brouillon et se contente d'indiquer le nombre des ménages et celui des personnes dont ils sont composés. Le plus souvent, l'état se contente de mentionner le nombre des enfants, sans indiquer ni leur sexe ni leurs prénoms. D'après ces données, St-Gingolph-Valais aurait compté, à cette époque, 77 ménages ou feux et 344 habitants, si toutefois ce dernier chiffre peut être tenu pour parfaitement exact, étant données les conditions dans lesquelles ce recensement anonyme s'est opéré.

Les deux états dont nous venons de parler se trouvent aux archives de la famille de Rivaz, à Sion; le premier est une copie certifiée conforme par les notaires Charles de Rivaz et Isaac de Rivaz.

¹⁾ V. sur ce Pierre-Joseph de Riedmatten la notice biographique que lui a consacré M. le conseiller d'Etat H. Bioley, dans son anthologie des *Poètes du Valais romand*, p. 17 et suiv.

Nous retrouvons, en 1400, les mêmes noms de famille qu'aujourd'hui: Derivaz, anciennement de Ripa, Duchoud, anciennement Duchoux, etc.

L'année 1847 fut néfaste pour la commune. Un grand incendie détruisit une fabrique de clous, qui occupait une bonne partie de la population. La même année, une inondation entraînait au fond du lac un groupe de maisons d'habitation.

En 1888, une inondation emportait également une partie du quai français et le débarcadère.

Le village suisse, situé à une altitude de 377 mètres, a une longueur de 700 mètres sur la grande route du Simplon. Le hameau dit du „Bout de la Forêt“, près du Bouveret, où se trouvent les hôtels du même nom, fait partie de la commune de St-Gingolph. La délimitation entre St-Gingolph-Valais et St-Gingolph-France fut faite, en 1886 à 1887, par MM. J. Chappet, ingénieur, de Massongex, Valais, et Brochin, capitaine du génie, Français.

St-Gingolph, au pied des Monts „Valérien“, est très fréquenté par les touristes qui se rendent aux Cornettes de Bise, à la Dent d'Oche, etc. Un endroit très dangereux, appelé en patois le Pecheux, et que la civilité ne permet guère de traduire en bon français, est presque plus connu aujourd'hui sous le nom de „tombeau des Allemands“. Depuis une dizaine d'années, en effet, une huitaine de touristes allemands, la plupart de la Prusse, y ont trouvé la mort, pour s'être aventurés sans guide dans la montagne et n'avoir pas tenu compte des garde-à-vous des poteaux indicateurs.

L'église, qui n'a rien de remarquable, date de la fin du XVII^e ou du commencement du XVIII^e siècle; elle est, ainsi que la cure et le cimetière, la propriété indivise des deux communes, française et suisse.

La cure, ayant été incendiée, a été rebâtie, en 1748, sous la conduite et administration de Charles-Joseph de Rivaz, alors châtelain dudit lieu *rière Valais*. On a rebâti l'église en 1770 et les années suivantes. Les comptes inscrits au grand-livre indiquent les paiements faits pour cette construction par André, fils de feu François Cachat, syndic *rière Valais*.

Malgré l'intervention du Département de justice et de police du Valais, en février 1906, et des autorités communales de St-Gingolph-Suisse, concernant la prise d'inventaire, par l'autorité française, des avoirs de la paroisse mixte, cet inventaire eut lieu le 20 novembre de la même année. A 7 heures 20 du matin, un train spécial entra en gare amenant les agents chargés de procéder à l'inventaire, escortés de 50 gendarmes français, de trois compagnies du 11^e chasseurs alpins en garnison à Annecy et comprenant 20 officiers et sous-officiers et 320 hommes. Immédiatement la frontière est barrée sur tous les passages et

chemins conduisant à l'église. Les agents du gouvernement purent ainsi procéder tranquillement à leurs opérations.

L'autorité de la commune valaisanne voulait revendiquer ses droits auprès des agents français, mais elle ne put le faire, personne n'ayant été admis à franchir la frontière française. Le Gouvernement valaisan s'adressa au Conseil fédéral pour faire entendre ses protestations au Gouvernement français.

Le village suisse possède un débarcadère et un bâtiment des postes, télégraphe et téléphone. Les archives ne contiennent aucun papier intéressant, sauf des donations de froment, de beurre et de fromage à la Confrérie du St-Esprit, aujourd'hui disparue, et des pièces de procédure avec les gens de la Tour de Peilz, de Novel et de Bernex en Savoie, et avec les seigneurs d'Abondance.

Deux hameaux font partie de la commune: le Bout de la Forêt, plus haut cité et comprenant sept ménages et hôtels, et l'Essert, comprenant trois ménages, en pleine campagne et au pied des bois.

La fête patronale est la St-Laurent, qui attire beaucoup de monde des villages environnants et de la côte vaudoise, Vevey, Montreux et Villeneuve. Elle a lieu le deuxième dimanche d'août.

Le paysan de la commune commence à s'enorgueillir de son bétail, aussi cherche-t-il à améliorer la race en faisant des croisements avec la race vaudoise. Il s'occupe un peu de l'élevage, mais bien plus des produits laitiers. Une seule laiterie existe, et chacun à son tour, au prorata du lait qu'il y apporte, a droit à ce qu'on appelle „la fruitière“. Celui à qui elle échoit doit, ce jour-là, nourrir et payer l'employé chargé de la fabrication (laitier ou fruitier), tandis que, d'autre part, il perçoit le prix du lait vendu, et emporte le beurre et le fromage fabriqués le même jour au moyen du lait invendu.

L'on cultive surtout le blé et la pomme de terre. Le terrain étant trop accidenté et trop morcelé, l'on n'emploie pas de machines agricoles. Les bois de fayard couvrent une vaste superficie; les châtaigniers sont encore une bonne ressource pour l'hiver, bien que moins importante qu'autrefois.

Une grande partie de la population vit de l'industrie des carrières de pierre à bâtir et des transports par voie du lac. La navigation est une des grandes ressources du pays, ainsi que la construction et la réparation des barques à voiles et à moteurs.

L'industrie hôtelière tend à augmenter: plus de quatre cents étrangers, la plupart Parisiens et Lyonnais, viennent, chaque année, passer la belle saison à St-Gingolph. La construction de nouveaux hôtels s'impose. Un marché, qui a lieu tous les samedis, a été créé en 1905. En permettant à la population d'écouler contre argent une partie de ses produits, il l'encourage à mieux soigner l'horticulture. Une foire, de peu d'importance d'ailleurs, a lieu chaque année, le premier jeudi d'octobre. Elle est gênée dans son essor par les formalités douanières, etc.

Le produit principal est le bois de fayard, qui se vend à Vevey, Montreux, Genève, etc. Ce produit s'élève chaque année, pour les particuliers, à une moyenne totale de 2 à 3000 stères.

La politique française a eu quelque avantage pour notre localité frontrière. Nombre de Français achètent, de ci de là, des terrains pour y construire soit des villas à leur usage personnel, soit des maisons à louer. Le but principal est d'avoir un pied-à-terre en Suisse, à proximité de la France, en cas d'événements graves. Cela contribue encore à donner au village un aspect des plus attrayants, chacun tenant à se moderniser, tant au point de vue du mobilier qu'à celui des constructions et des réparations des maisons, toutes avec pièces bien aérées, bien éclairées, lumière électrique et eau à domicile, vendues par la commune, ce qui, dans un avenir plus ou moins rapproché, constituera une belle ressource pour celle-ci.

Les grandes réclames des magasins de Paris incitent à suivre la mode. Le gilet à manche, porté autrefois le dimanche comme les jours de travail, est presque complètement supplanté par le veston et le paletot.

La moyenne des naissances et des décès est de vingt-cinq par année, contre une dizaine de mariages.

Il existe à St-Gingolph une société de musique, composée de 20 membres, une société de tir, comptant 90 membres et une société de développement, dirigée par un comité de cinq membres.